EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-116-2025

INTERVENTION URGENTE

–

GRAND CHALON

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

–

Route de DOLE

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de Saint-Marcel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu les dispositions du Code de la route,
Vu la demande présentée en urgence par la Communauté du Grand Chalon - pour une intervention nécessaire et sans délai Route de Dole à Saint-Marcel, pour des travaux de réparation de branchement eaux usées avec terrassement,

Considérant que pour permettre la réalisation de cette intervention dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier durant tout le temps de l'intervention,

ARRÊTE:

Article 1er : Du mardi 05 août 2025 à 09H00 au jeudi 14 août 2025 à 12H00, : la Communauté du Grand Chalon est autorisée à effectuer des travaux de réparation de branchement eaux usées avec terrassement au n° 95 route de Dole à Saint-Marcel à des fins d'intervention urgente. La pose, le maintien et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par Le Grand Chalon.

Article 2 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 05 août 2025
Le Maire,
Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture le .....
et publié, affiché ou notifié le ...05 AOUT 2025
Le Maire
Raymond BURDIN